

**BULLETIN DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE**

A remplir et à retourner au siège ou à votre agence la plus proche au plus tard le **6 AVRIL 2023** à 16H00

Je soussigné (e)     Monsieur     Madame    N° d'adhérent : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : / / / / / / / /    Lieu de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

 (portable) : ..... (domicile) : ..... (prof.) : .....

**Email :** .....

Membre participant de la MGPA     Membre honoraire de la MGPA

Situation professionnelle :  En activité     Retraité

Fonction exercée [actuelle ou dernière]	Nom de l'organisme

**Atteste remplir toutes les conditions fixées à l'article 27 des Statuts de la MGPA, et joint à la présente [Documents obligatoires] :**  lettre de motivation

Copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Extrait de casier judiciaire original (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois - Demande en ligne sur <https://www.cjn.justice.gouv.fr>

**Déclare exercer les mandats suivants dans d'autres organismes mutualistes :**

J'ai pris connaissance des dispositions de l'article L.114-23 du code de la mutualité

Fonction exercée	Nom de l'organisme

**Déclare exercer les fonctions suivantes dans des structures commerciales ou autres :**

Fonction exercée	Nom de l'organisme

DATE : .....  
SIGNATURE DU CANDIDAT

J'accepte que mes données personnelles soient utilisées par la mutuelle pour l'organisation des élections et la gestion administrative des candidatures au Conseil d'Administration.

*Pour plus d'informations sur l'utilisation de vos données personnelles, lire le texte au dos du présent formulaire*

**Extrait de l'article 27 – Conditions d'éligibilité, limite d'âge :** « Sont éligibles au conseil d'administration, tous les membres de la mutuelle à la condition d'être à jour de leurs cotisations – d'être âgés de dix-huit ans révolus – de ne pas avoir été salariés de la mutuelle ou de personnes morales avec lesquelles cette dernière constitue un groupe au sens de l'article L.212-7 du code de la mutualité, au cours des trois années précédant l'élection – de n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation dans les conditions énumérées à l'article L.114-21 du code de la mutualité. .... »

## INFORMATIONS – VOS DONNÉES PERSONNELLES

Votre candidature entraîne le traitement de vos données à caractère personnel par la Mutuelle MGPA en sa qualité de responsable de traitement. La collecte de vos données personnelles, fondée sur votre consentement, est nécessaire à l'organisation des élections et à la gestion administrative des candidatures au Conseil d'Administration (vérification de l'identité, de l'honorabilité et des compétences des candidats). Elles font l'objet d'un traitement papier et numérique. Elles sont destinées à la Direction Générale de la MGPA dont l'accès est limité aux personnes habilitées. Elles sont conservées après les élections durant la durée du mandat (6 ans maximum). Les données personnelles des candidats non élus sont détruites après les élections.

Conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer auprès de la déléguée à la protection des données (DPO) : à l'adresse postale suivante : Mutuelle MGPA – DPO 2 Bis, Avenue des Arawaks 97200 FORT DE FRANCE, à l'adresse électronique suivante : [donneespersonnelles@mutuellemgpa.fr](mailto:donneespersonnelles@mutuellemgpa.fr) ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.